

L'invité

L'ACMS n'échappe pas à la réalité !

Le 8 février 2024, nous avons animé une conférence de sensibilisation « Salariés aidants » destinée aux salariés de l'association ACMS, service de prévention et de santé au travail interentreprise. Elle accompagne les entreprises adhérentes de l'Île-de-France. Cela représente plus d'1 million de salariés suivis. Marion Nizou, assistante sociale du personnel et organisatrice de l'événement nous dit tout.



AFA : Marion, quel est votre rôle ?

Marion Nizou : Je suis assistante sociale du personnel. L'ACMS compte environ 1 200 salariés : médecins, infirmières, secrétaires médicales... Mon rôle est de favoriser la conciliation entre leur vie professionnelle et personnelle. Nos entretiens sont confidentiels, je propose un lieu d'écoute et d'échanges sécurisé où les salariés se sentent libres de parler.

AFA : Où en est l'ACMS dans sa démarche auprès des aidants ?

MN : Nous avons un accord d'entreprise concernant les aidants mettant en place un fond de solidarité mutualisé, permettant aux salariés de céder leurs congés de manière anonyme au profit d'un salarié aidant en ayant le besoin. Cet accord a été la première étape d'une démarche plus globale.

AFA : Quelles ont été les démarches suivantes ?

MN : Nous n'avions pas de soucis de dons de jours puisque dans ce contexte tendu des professions de santé, nos salariés ne prennent pas la totalité de leurs congés. L'enveloppe s'alimentait donc naturellement. Cependant, on s'est aperçu que les salariés aidants ne connaissaient pas l'existence de ce fond, ni même qu'ils étaient aidants d'ailleurs. Nous avons donc communiqué sur le sujet en apportant une information régulière et sous différents angles pour les sensibiliser.

AFA : Quel a été l'impact ?

MN : Ça a fonctionné. Les demandes de jours ont augmenté. Nous sommes passés de 18 jours utilisés en 2022 à 84 jours en 2023. Et pour 2024, nous sommes déjà à 49 jours sur 4 mois ! Les gens s'en saisissent véritablement et pour des situations parfois très lourdes : souvent pour leurs parents. Moins souvent pour leurs enfants mais certainement parce qu'il est difficile de se reconnaître aidants de ses propres enfants. Bref, l'ACMS n'échappe pas à la réalité, il y a aussi des aidants chez nous !

AFA : Dans cette démarche globale, vous avez fait appel à l'association pour animer la conférence de sensibilisation « Salariés aidants ».

MN : Oui, j'avais fait des recherches pour m'appuyer sur une structure spécialisée sur le sujet. C'est à ce moment-là que j'ai fait la connaissance de l'Association Française des aidants. J'ai

suivi la formation RH que vous proposez. Et puis, j'avais pour objectif pour 2024 de planifier un événement autour des aidants. Il a donc eu lieu le 8 février avec cette web conférence.

AFA : Quels ont été les retours ?

MN : La Direction nous a fait de bons retours et les salariés nous ont demandé une sensibilisation destinée aux managers. Ils étaient satisfaits que le sujet soit abordé. Il faut dire que pour illustrer les points traités par votre formatrice, notre DRH a témoigné en tant qu'aidante. C'était un vrai cadeau de sa part d'accepter de partager son expérience avec les salariés.

La prochaine étape sera donc la sensibilisation des managers pour faire en sorte que les responsables ne soient pas démunis. Je pense que cette sensibilisation doit être organisée régulièrement, notamment pour les nouveaux salariés.

AFA : Si vous aviez un conseil à formuler à nos lecteurs ?

MN : Je pense que notre rôle d'assistante sociale est de faire exister les sujets préoccupants afin d'y répondre, ceux pour lesquels nous sommes sollicités, et de proposer à la Direction, aux DRH, aux managers des actions de prévention, de sensibilisation ou bien d'accompagnement des salariés. Ils sont parfois démunis sur ce type de sujets. C'est un travail d'équipe. Et il ne faut jamais se décourager et toujours revenir à la charge ! Pour la QVT, pour faire diminuer les risques psychosociaux. Si on ne parle pas, ça n'existe pas ! Pour l'ACMS, notre DRH se saisit de ces sujets et c'est une chance. Parfois on repousse l'action mais j'ai rarement un « non ». Notre travail est de regarder toutes les situations au cas par cas. Chacune d'entre elles demande une réponse singulière. Et des problématiques similaires rencontrées en entretien individuel permettent de proposer des projets à l'attention de tout le collectif. Ça a été le cas pour les salariés aidants.

NDLR : le cas de l'ACMS est une parfaite illustration de ce que préconise l'association pour les salariés aidants. Intégrer la démarche de sensibilisation à une approche globale. Traiter du sujet des aidants avec plusieurs outils de communication ou de management, régulièrement, avec des angles différents et complémentaires. Ça ne peut pas être un sujet traité ponctuellement. C'est un des points de succès de la démarche.